

*Table ronde 5 (dimanche 26 novembre, 14h30 à 16.00)*

**« Luites, résistances, innovations sociales dans les territoires :  
des alternatives au néolibéralisme et à l'extrême droite »**

[Thème 1. Champs du social...]

Thème 2. **Emergences**

- L'économie solidaire, diversité et mutations : nouveaux champs, nouveaux acteurs : Jean-Louis Laille, professeur au CNAM
- Citoyenneté et « transition juste » (le droit comme outil d'action « citoyenne »), Chloé Laille, « Notre affaire à tous »

**Chloé Laille**

***Le droit au service de la « transition juste »***

**1. Indivisibilité du social et de l'écologique » : citoyenneté et « transition juste »**

Nous faisons face aujourd'hui à une véritable urgence climatique et environnementale (pollutions, effondrement de la biodiversité, etc.) causée par les activités humaines et qui remet en cause nos modes de vie actuels. Les réponses apportées aujourd'hui à ces problématiques climatiques et environnementales reposent principalement sur des mécanismes de marché (marché carbone, marché biodiversité, marché sur les matières premières et les métaux rares...) et des incitations à des actions individuelles, les « petits gestes du quotidien ».

Pourtant, tout cela semble insuffisant. Et si nous sommes toutes et tous à la fois responsables du dérèglement climatique et des pollutions environnementales, et impacté.e.s par leurs conséquences, nous ne le sommes pas tous et toutes de la même manière ni au même degré. Certains sont plus responsables que d'autres, et ces responsables sont bien souvent celles et ceux qui subissent le moins les conséquences des dérèglements climatiques et des pollutions environnementales.

Les inégalités climatiques et environnementales sont étudiées et démontrées par de nombreux chercheurs et chercheuses en sciences sociales, comme Eloi Laurent, Valérie Deldrève ou encore Cyria Emelianoff. Ils et elles démontrent que les inégalités sont multiples. Elles sont présentes à différentes échelles territoriales : celle d'une ville, celle d'un pays mais aussi à celle du globe. Et surtout, ces inégalités concernent des éléments variés :

- la responsabilité dans les changements climatiques liée par exemple au mode de vie (avion, type de consommation, etc),
- l'exposition : certaines personnes sont plus exposées que d'autres aux conséquences du changement climatique mais aussi aux pollutions et nuisances environnementales, ce qui a des impacts divers, par exemple sur la santé.
- L'impact des politiques publiques : il est particulièrement lourd pour les groupes sociaux les plus défavorisés... comme pour les pays du Sud d'ailleurs...

- La participation aux décisions : dans le monde réel, la pratique de notre système politique reste souvent oligarchique.

Ainsi, la justice climatique et environnementale ne pourra être que simultanément, et indivisiblement, sociale.

## **2. Utilisation militante du droit : outils juridiques d'action « citoyenne »**

Lorsque des personnes et des groupes entrent en résistance contre des projets destructeurs et pour cette transition écologique juste, le droit est un outil de plus en plus utilisé... bien sûr en complément d'autres (plaidoyer, éducation, désobéissance civile, etc.).

Ce recours au droit a deux objectifs.

Tout d'abord, faire appliquer la législation et les règles déjà en place. Cela est à la base de « l'Affaire du Siècle » : faire reconnaître par la justice que l'Etat ne respecte pas ses engagements et les règles qu'il a édictés. C'est également ce qui amène des collectifs et associations à attaquer des multinationales comme Total ou Casino en justice.

Mais au-delà de ces actions juridiques « à grande échelle », le droit est de plus en plus utilisé à l'échelon local par des individus, des collectifs, des associations pour contester un projet polluant par exemple. La difficulté est alors de rendre le droit accessible aux citoyens : le droit paraît obscur, avec des procédures compliquées, un certain coût financier (pour payer l'avocat ou certains frais de justice) mais aussi en termes de temps et de déplacement (s'informer, réunir les pièces, rédiger les recours, suivre le dossier, aller au tribunal, etc).

L'idée est de rendre le droit accessible, que l'ensemble des citoyens et en particulier celles et ceux qui en ont le plus besoin puisse s'en saisir. Cela amène des spécialistes ou des associations comme NAAT à proposer des accompagnements aux recours.

Lorsque l'outil juridique est utilisé, on voit qu'il peut être efficace : suspension voire annulation de projets, demander de nouvelles expertises qui vont obliger à revoir certains aspects du projet, etc. C'est aussi un moyen de légitimation de la lutte : si l'autorisation ou la construction est déclarée illégale, l'opinion publique par rapport à un projet peut fortement évoluer.

Le second objectif de l'action juridique est de faire évoluer l'application du droit pour lutter contre les inégalités climatiques (par des jurisprudences dynamiques). On en revient à cette idée que le droit est fondé sur des valeurs communes.

Cela amène des évolutions importantes. C'est le cas par exemple avec la reconnaissance par le Conseil d'Etat du droit à un environnement sain comme une liberté fondamentale (arrêt du 20 septembre 2022). Au-delà de l'aspect symbolique, cela ouvre des nouveaux recours aux individus pour faire respecter ce droit — par exemple des référés-libertés. Et on voit bien tout l'intérêt pour les victimes des conséquences du changement climatique et des pollutions environnementales d'avoir une véritable reconnaissance de leur droit à un environnement sain... et des recours juridiques pour assurer qu'il soit respecté.

### Thème 3. *Démocratie sociale en commun*

Chloé Lailier

#### *Démocratie sociale, justice sociale et « citoyenneté sociale »*

Les inégalités socio-écologiques ont un impact très négatif sur la démocratie :

- du fait de l'impact des politiques publiques : par exemple, le mouvement des gilets jaunes a été celui de personnes n'ayant pas d'autres choix que de prendre leur voiture et se trouvant extrêmement pénalisées par la taxe carbone ;
- en termes d'accès à la décision et à l'élaboration des politiques publiques : ainsi, 636 lobbyistes des énergies fossiles étaient présents à la COP27... L'influence sur les processus de prise de décision est toujours très inégale.

Lorsque ce contexte inégalitaire qui amène des citoyen.ne.s à s'engager dans des luttes contre les projets destructeurs qui vont contre l'intérêt général, en se mobilisant ils et elles proposent de nouveaux modèles de société pour la transition écologique juste. Car la justice indivisiblement climatique, environnementale et sociale ne peut advenir qu'avec une véritable participation de tous.

De ce point de vue le droit est un outil intéressant car il est essentiel dans une société démocratique : il est fondé sur des valeurs communes, des règles de vivre-ensemble que chacun doit respecter. Il s'agit donc bien ici de citoyenneté et de participation à la vie de la cité : l'idée est de s'approprier cet outil qui est souvent celui des dominants et des pouvoirs, de retourner contre eux un mode d'action qui a une aura de légitimité.

Mais si le droit est une ressource essentielle pour le vivre-ensemble, il ne peut pallier toutes les faiblesses d'une démocratie défailante. Pour faire évoluer les pratiques, assurer une transition écologique qui ne laisse personne de côté, l'usage du droit doit s'accompagner d'autres outils à disposition des citoyens, d'engagements collectifs durables, pour faire bouger les lignes de notre société.